**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT STATUTAIRE**

**(MODELE)**

Entre:

D'une part l'administration communale de …, ci-après dénommée la commune, dont le siège est situé à …, représentée par … (*Bourgmestre et Secrétaire/Directeur général*)

et

D'autre part, la zone de secours… , ci-après dénommée la zone, dont le siège est situé à …, représentée par … (*Président du Conseil de zone*)

Il est convenu et accepté ce qui suit :

**Article 1**

La commune met à disposition de la zone, M...................., agent statutaire, ci-après dénommé l'agent, pour des prestations de … (*nombre de journées, demi-journées, etc. par semaine*).

Cette mise à disposition est effectuée dans la cadre de l’article 206/1, §3, de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile qui prévoit qu’ *en attendant son transfert vers la zone dont fait partie la commune, le personnel administratif et technique visé à l'article 205 est détaché ou mis à disposition de la zone dont fait partie sa commune dès que les services d'incendie sont intégrés au sein des postes d'incendie et de secours en application de l'article 220*.

**Article 2**

L'agent conserve sa qualité d'agent statutaire de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition et demeure soumis aux statuts administratif et pécuniaire, au règlement de travail, ainsi qu'au régime disciplinaire applicables aux agents de la commune.

La zone s'engage à rembourser à la commune le montant de la rémunération, toutes charges comprises.

Le remboursement se fera mensuellement/trimestriellement/…, en fonction d'une déclaration de créance par la commune.

**Article 3**

Pendant la durée de la mise à disposition, l'agent … (*description de la mission*) et ce, dans le respect des orientations définies par le responsable fonctionnel au sein de la zone.

Le responsable fonctionnel au sein de la zone sera également chargé de l’évaluation de l’agent.

**Article 4**

La présente convention est conclue pour une durée de … à dater du ………… . Elle ne pourra être renouvelée que de l'accord exprès des parties.

La présente convention prend fin lors du transfert de l’agent auprès de la zone.

**Article 5**

Le lieu de travail se situera …….

**Article 6**

Les parties s’engagent à échanger en temps utile toute information pertinente et à se concerter à des intervalles réguliers au sujet de tous les aspects visés par la présente convention.

La commune et la zone désignent une ou plusieurs personnes de contact en leur sein, chargée(s) du suivi professionnel, de fond et administratif de la présente convention :

Pour la commune :

Pour la zone :

**Article 7**

Les parties concernées déclarent avoir reçu un exemplaire de la présente convention.

Fait à …., en trois exemplaires, le …

Pour la commune,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire/Directeur général,

Pour la zone,

Le Président du Conseil de la zone,

L'agent mis à disposition, pour prise de connaissance,